

VILLE D'ARLON**COMMISSION COMMUNALE DE MOBILITÉ DOUCE ET RÉDUITE (CCMDR)**

Réunion du 25 janvier 2024

NOM	REPRESENTATION	PRESENCE
Gervaise ROPARS	Présidente	P
Kamal MITRI	Echevin de la Mobilité	P
Thibaut VINCENT	Conseiller en Mobilité	P
Cécile FRANCESCANGELI	Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme	E
Frans Ceulemans	Police Zonale	P
Pierre-Philippe BALON	Conseiller Arlon2030	P
Marc KERGER	Conseiller Arlon2030	E
Henri MANIGART	Conseiller MRMC	-
Géraldine FROGNET	Conseillère Ecolo+	P
René TIMMERMANS	Conseiller Pour vous	E
Marielle FLAMMANG	ASBL Gestion Centre-ville	-
Catherine ARNOLD	ACIA	-
Nathalie DANDOIS	ACIA	E
Daniel ANTOINE	Altéo	-
Xavier BOUVY	GRACQ	-
Paul FOGUENNE	GRACQ	-
Fabienne WILKIN	GRACQ (R : Stéphanie MAJERUS)	P
Clémentin ZELIS	Maison des Jeunes	-
Michel BOUVY	Citoyen	-
Lucie BRAYE	Citoyenne	-
Philippe CALLAERTS	Citoyen	-
Cédric DASNOIS	Citoyen	-
Claude DECKER	Citoyen	-
Arnaud DELHEZ	Citoyen	-
Fabrice DE BACKER	Citoyen	-
Romain FOUCART	Citoyen	-
François GOERGEN	Citoyen	-
Thibault GRAISSE	Citoyen	-
Michel GUSBIN	Citoyen	-
Guirec HALFLANTS	Citoyen	E
Quentin LAMBERT	Citoyen	-
Véronique MARTELLEUR	Citoyenne	E
Michel MUSSOT	Citoyen	-
Maxime NONDONFAZ	Citoyen	-

P: présent.e - : absent.e E: excusé.e R: représenté.e

François ROSSELJONG	Citoyen	P
Damien SLEGTEN	Citoyen	P
Brigitte TROUSSON	Citoyenne	-
Tom WUYTS	Citoyen	-

Ordre du Jour:

1. Evaluation du fonctionnement de la Commission de Mobilité
2. Baromètre piéton
3. Suivi des dossiers
4. Divers

1. EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE MOBILITÉ

Les résultats de l'enquête sont présentés aux membres présents : dans la mesure où, lors des réunions, une moyenne de 11 personnes sont présentes et que 20 réponses ont été enregistrées à l'enquête, on peut considérer celle-ci comme représentative. Les principaux enseignements qui en ressortent sur l'organisation des réunions sont les suivants :

- La méthodologie de travail en sous-groupe fonctionne et est appréciée ;
- Les points mis à l'ordre du jour sont intéressants, quels qu'ils soient ;
- Les réunions doivent impérativement se terminer avant 22h00, idéalement pour 21h30 ;
- 55 % des répondants viennent au moins à chaque fois que l'ordre du jour les intéresse, ce qui correspond à la moyenne constatée ; 25% aimeraient venir plus souvent mais n'en ont pour le moment pas la possibilité ;

Toutefois, les membres ont observé que certains éléments pourraient être améliorés, dont voici les principaux :

- Prise en compte de la diversité des usager.es ;
- Le manque de résultats concrets sur le terrain ;
- Le manque de suivi accordés à certains points : les villages 30, les mesures préconisées dans le PCM ;
- Le retour sur les aménagements prévus auprès de la Commission ;
- La représentativité des membres de manière générale ;

Il a également été demandé que les points suivants puissent être mis à l'ordre du jour :

- La mobilité du genre
- Réaménagement de la rue de Sesselich
- La gestion des chantiers/continuité des mobilités
- « L'émancipation à la voiture en ville »
- Utilisation des parkings vélo en ville
- Continuité des itinéraires cyclables
- Aménagements des passages pour piétons/traversées PMR

Outre les points précédemment cités, il est également adopté à l'unanimité la proposition de réaliser, et publier dans le bulletin communal, un bilan annuel du travail réalisé par la Commission en 2023 : qu'a-t-on fait ? Quels sont les projets sur lesquels la Commission a travaillé et qui se sont terminés ? Dans quelle mesure la Commission a-t-elle influencé certains projets ? Ce bilan devra être publié dans le bulletin d'avril et accompagné d'un appel à candidatures.

2. BAROMÈTRE PIÉTON

Les résultats du baromètre sont présentés à la Commission ; cependant, vu le faible nombre de réponses (65 à Arlon), certains membres émettent des doutes quant à la représentativité du baromètre. Notre commune a recueilli la note globale de 10,5/20, ce qui est relativement proche des

moyennes belges, wallonnes et luxembourgeoises ; cela ne veut pas dire pour autant que rien ne doive être entrepris.

Lors de l'envoi de l'ordre du jour, les possibles actions suivantes avaient été proposées :

- Proposer des solutions concrètes au Collège pour améliorer le score ;
- Prendre acte des points faibles repris dans le rapport spécifiques à Arlon et tenter d'y remédier lors des prochaines présentations d'aménagements routiers/cyclo/piétons ;
- Eventuellement, cibler l'une ou l'autre mesure à mettre en œuvre en priorité.

Les membres de la Commission estiment d'un avis unanime que, si les trois actions sont pertinentes, la Commission agit déjà dans le sens d'une amélioration nette de la mobilité piétonne dans les projets pour lesquels elle est consultée (ex : rue du Dispensaire). Si les trois actions ne seront donc pas entreprises, il est toutefois proposé d'établir une checklist des thèmes majeurs du baromètre qui posent problème à Arlon, à vérifier dans tout projet d'aménagement. Pour mémoire, les notes attribuées à chaque thème majeur sont les suivantes :

Thème	Note (/20)
Ressenti général	8,6
Cohabitation entre les usagers	11,7
Efficacité du réseau piéton	12,8
Sécurité routière	11,6
Confort des piétons	9,5
Importance que la commune attache à la marche	9,2
Aménagements (toilettes, fontaines, bancs...)	7,1
Végétalisation de la commune	7,6

Pour la plupart des thèmes, comparativement aux huit autres communes de Wallonie de son groupe (entre 20 000 et 30 000 habitants), Arlon se situe à la médiane (ni la meilleure, ni la moins bonne). Elle se distingue toutefois par le pire score pour la Végétalisation et le meilleur en matière de Cohabitation.

Ainsi, pour les aménagements, il est demandé d'accorder une attention particulière à l'installation de bancs à intervals réguliers dans l'espace public et à leur qualité : pour le repos des personnes âgées, il faut un banc ET des accoudoirs.

3. SUIVI DES DOSSIERS

Un bref suivi des dossiers en cours est fait pour information à la Commission, comme demandé dans l'évaluation.

4. DIVERS & PROCHAINE RÉUNION

Une discussion est engagée sur les nouveaux panneaux LED installés en ville : si leur utilité n'est pas remise en cause, l'efficacité du guidage vers les parkings est toutefois questionnée, vu que les panneaux ne savent pas guider plus loin que le premier carrefour. L'Echevin indique que, à terme, un guidage à chaque carrefour est prévu mais que les budgets n'étaient pour l'instant pas disponibles.

Point suggéré à l'ordre du jour:

- PIMACI

Clôture de séance à 21h30.

Fait à Arlon, le 26 janvier 2024.

Thibaut VINCENT, Conseiller en Mobilité